

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1224

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 28 octobre 2019, le Règlement numéro 1224 établissant un programme de Rénovation Québec.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1224 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce trentième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate

